

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Epreuve du Jeudi 12 mars 2026

SUJET

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30
Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ Sont autorisées uniquement les calculatrices simples « 4 opérations », non-programmables, de fonctionnement autonome et sans dispositif de communication à distance.

CONSIGNES

Après avoir pris connaissance des documents joints, vous répondrez aux questions sur votre copie dans l'ordre qui vous convient en prenant soin de préciser le numéro de la question.

Pour les questions qui requièrent des calculs : des unités absentes ou erronées, ou l'absence de justification des calculs (lorsque cela est demandé dans le sujet) pourront être pénalisées.

Vous répondrez à l'ensemble des questions en vous basant sur les documents fournis et sur vos connaissances personnelles.

Ce sujet comprend 12 pages (y compris celle-ci).

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

LISTE DES DOCUMENTS :

Document 1 : « Action cœur de ville pour la relance territoriale et écologique » - Extrait du bilan publié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le 02/03/2021 - 1 page

Document 2 : « Action Cœur de ville regarde vers l'avenir » - *La Gazette des communes* du 11/12/2024 - 2 pages

Document 3 : « Charges et recettes prévisionnelles pour le mois de février des 3 parkings de la commune de Parcville » - 1 page

Document 4 : « Danse, expos, musique ... un cinéma renaît et partage l'affiche » - *La Gazette des communes* du 19/05/2025 - 1 page

ANNEXE : « Planning du mois de février », en deux exemplaires, dont un exemplaire à rendre avec votre copie.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

QUESTIONS

QUESTION 1 : (5 points)

La commune de Parcville dans laquelle vous travaillez, a récemment signé une convention « Action Cœur de Ville » permettant la revitalisation du centre-ville. Monsieur Le Maire souhaite impulser une nouvelle dynamique sur l'accessibilité du centre-ville.

- a) A partir des documents 1 et 2, expliquez en une quinzaine de lignes en quoi consiste le programme « Action cœur de ville ». (3 points)
- b) A partir de vos connaissances personnelles, donnez deux actions concrètes que peuvent réaliser les communes pour redynamiser un centre-ville. (2 points)

QUESTION 2 : (2,5 points)

D'après le document 1, calculez le pourcentage que représente chaque acteur financier du programme « Action cœur de ville ».

Vous présenterez vos réponses sous forme de tableau.

Le tableau devra contenir les montants en euros, les pourcentages et le total.

QUESTION 3 : (2,5 points)

A partir du document 2, vous répondrez aux questions suivantes :

- a) Donnez un synonyme de « maturité » (0,5 point)
- b) Qu'est qu'une « mise en cohérence » ? (0,5 point)
- c) Définissez le terme « enjeux » (0,5 point)
- d) Expliquez le verbe « conforter » (0,5 point)
- e) Que veut dire l'expression « coups de rabot » ? (0,5 point)

QUESTION 4 : (6,5 points)

La commune de Parcville souhaite faciliter l'accessibilité de son centre-ville en améliorant le fonctionnement de 3 parkings existants.

- a) Pour cela, Monsieur Le Maire souhaite mettre en place un accueil des usagers pour assurer la gestion des abonnements de stationnement et le traitement des réclamations diverses dans chacun des 3 parkings concernés.

Un agent sera présent du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous êtes adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans cette commune, responsable du service gestion des stationnements.

Votre service compte 4 agents :

- les agents « A » et « C » sont à temps non complet et travaillent 28h/semaine,
- les agents « B » et « D » sont à temps complet ; soit 35h/semaine,
- si besoin un agent intérimaire « I » peut être mis à disposition,
- l'agent « A » ne travaille jamais le mercredi.

Sur l'annexe jointe à remettre avec votre copie, complétez le planning de présence des agents de votre service pour couvrir les parkings pour le mois de février, sachant que :

- l'agent « C » est en congés du 1er au 14 février,
- l'agent « D » est en formation les 24 et 25 février,
- l'agent « B » est en représentation syndicale le 22 février.

(sur 4 points)

- b) **Uniquement** à l'aide des informations contenues dans le document 3, calculez :

- Le coût total mensuel de la gestion des 3 parkings (0,75 point)
- La recette mensuelle prévisionnelle des 3 parkings (paiements des usagers) pour le mois de février (1 point)
- Le résultat net prévisionnel pour le mois de février (0,75 point).

QUESTION 5 : (3,5 points)

Toujours dans la démarche de dynamiser le centre-ville de Parcville, Monsieur Le Maire souhaite étudier la possibilité d'ouvrir un cinéma communal.

A partir du document 4 et de l'exemple de la commune d'Ault, décrivez, jusqu'à 15 lignes maximum :

- Les étapes de création du cinéma communal ;
- Les obstacles rencontrés et les solutions apportées.

Source : Extrait du bilan publié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le 02/03/2021.

« Action cœur de ville pour la relance territoriale et écologique »



Source : Article publié dans La Gazette des communes du 11/12/2024.

Action Cœur de ville regarde vers l'avenir

Les sixièmes rencontres Action Cœur de ville, organisées à Chartres les 9 et 10 décembre, ont permis de dresser des perspectives pour les années à venir, alors que les projets des villes arrivent à maturité.

Lancé en 2018, avec le partenariat de la Banque des territoires, le programme Action Cœur de ville, qui visait à redynamiser les centres-villes de 222 villes moyennes, par des actions sur le logement, le commerce, les espaces publics, est entré dans sa seconde phase en 2023.

Mais en réalité la première vague de projets arrive seulement aujourd'hui à maturité. Ainsi en 2024 la Banque des territoires a atteint son plus haut niveau de prêts aux villes du programme, pour un montant de 300 millions d'euros.

« Le contexte est préoccupant, le climat d'incertitude à la fois géopolitique et politique est lourd, mais nous serons à vos côtés pour passer ce cap », a assuré le directeur général de la Banque des territoires Olivier Sichel, face aux élus locaux et chefs de projet présents, insistant sur le temps long nécessaire pour mener ces projets de requalification des centres-villes.

Christophe Bouillon, le président de l'Agence nationale de cohésion des territoires, qui porte le programme, a insisté sur la réussite du projet. « Aujourd'hui on peut aller voir dans les 245 villes voir les réalisations. Le programme marche car il est parti des projets des maires et de leurs équipes, la co-construction est fondamentale. Il marche aussi car il repose sur une mise en cohérence, des corrélations entre les différentes interventions, que ce soit avec Territoires d'industrie, France Services,... ».

Jean-François Debat, président délégué de Villes de France, qui a largement initié le programme, a rappelé le rôle structurant des villes moyennes : « Nos villes sont aux confins de l'urbain et du rural, pourvoyeuses de services publics, elles sont l'un des éléments qui structurent l'organisation territoriale. Nous avons par ailleurs la conviction que la réindustrialisation, si elle voit le jour, ne passera par les métropoles mais par nos villes ».

Les attentes des élus

Jean-François Debat compte porter auprès des pouvoirs publics trois **enjeux** : « tout d'abord le logement : le relèvement des taux d'intérêt a exclu 30% des ménages de l'accession à la propriété. Alors qu'on sent un léger réchauffement sur le marché immobilier, il est important que les signaux des pouvoirs publics soient cohérents. En matière de commerce, quand quelques franchises ferment leurs enseignes dans nos centres-villes, cela peut réduire à néant des années d'effort pour **conforter** l'attractivité du coeur de ville. On manque d'outils pour maîtriser les usages, notamment pour les changements de baux. Par ailleurs il faudrait le retour d'un outil de type Fisac. Enfin nous avons besoin de nouveaux outils de maîtrise foncière ».

Cap vers de nouveaux objectifs

Le second volet du programme a été lancé en 2023, axé sur la transition écologique, les entrées de villes et les quartiers de gare. « Les villes ont signé des avenants pour poursuivre les conventions déjà signées, et des conventions particulières sont élaborées avec celles qui s'engagent sur ces nouvelles thématiques

Une dizaine de villes sont ainsi démonstrateurs sur la thématique des entrées de ville », résume Michel François Delannoy, directeur du département Appui aux territoires à la Banque des territoires.

Plus que les **coups de rabot** sur les finances des collectivités locales, c'est pour lui l'incertitude sur les politiques publiques qui pèse sur les élus locaux, et sur leurs projets – comme par exemple la baisse du fonds vert. « Les élus locaux ont besoin de stabilité », martèle-t-il.

CHARGES et RECETTES prévisionnelles pour le mois de février des 3 parkings de la COMMUNE DE PARCVILLE

1. Charges prévisionnelles (Coûts moyens) pour les 3 parkings :

- **Coût moyen mensuel des salaires bruts mensuels** (pour les employés A, B, C et D et l'employé intérimaire - charges sociales incluses pour l'employeur) : 7 480 €.
- **Coût moyen mensuel des autres charges d'exploitation** (électricité, entretien, assurance, etc.) : 2 500 €.

2. Produits (Recettes) :

- **Journées d'ouverture des 3 parkings** : 28 jours pour le mois de février (les parkings sont ouverts le dimanche, même si les accueils des usagers sont fermés ce jour-là).
- **Tarif Horaire** : 2,50 € par heure.
- **Durée Moyenne de Stationnement par Véhicule** : 3 heures.
- **Taux d'occupation Moyen Mensuel par parking** : Nombre moyen de véhicules prévisionnel par jour par parking : 50 (ce n'est pas le nombre de places, mais le nombre de voitures différentes qui se garent).

Source : Article publié dans La Gazette des communes du 19/05/2025

Culture

Danse, expos, musique... un cinéma renaît et partage l'affiche

Ault (Somme) 1 400 hab.

Quarante ans après sa fermeture, le Caméo a rouvert ses portes début janvier. Un projet culturel mené tambour battant.

Qui a dit que le monde du cinéma ne se remettrait pas de la crise sanitaire? En France, selon le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 181,3 millions d'entrées ont été enregistrées en 2024. Un chiffre en légère progression par rapport à 2023 et à contre-courant des tendances observées dans les autres pays occidentaux. La raison? la bonne tenue des films hexagonaux, mais aussi le dynamisme des petites salles... même dans les communes de taille modeste.

VOLONTÉ COMMUNE

Comme à Ault qui, depuis le début de l'année, a retrouvé son cinéma, le Caméo, fermé au début des années 80. À la tendance nationale encourageante se sont ajoutées la nostalgie des

habitants souhaitant retrouver la salle de leurs premiers flirts, la volonté municipale de renforcer la politique culturelle et la disponibilité d'une salle de spectacle de 156 places qui avait été construite sans véritable projet.

Fin 2023, une enquête recueille 400 réponses, près d'un tiers des habitants. Début 2024, une étude de marché, réalisée avec la chambre de commerce et d'industrie, confirme la faisabilité économique du projet. Ault est à dix kilomètres du cinéma le plus proche, à trente de ceux d'Abbeville.

Tout est à construire. «Je suis ingénieure de formation; pas spécialiste du cinéma. Mieux valait avancer avec une certaine humilité», avoue Cécile Caëls, chargée de la politique culturelle de la commune. En consultant quelques fournisseurs du secteur, elle découvre ainsi l'existence d'écrans rétractables, dits Polichinelle, parfaitement adaptés à une salle qui



Modulable et dotée d'un écran rétractable, la salle de 156 places du cinéma rural permettra d'accueillir des spectacles et des manifestations scolaires.

continuera d'accueillir des spectacles de musique ou de danse, des manifestations scolaires et autres expositions photos.

DÉFIS RELEVÉS

Il faut aussi comprendre le fonctionnement du TMS (Theater Manager System), un ensemble d'outils indispensables au cinéma numérique, et choisir la technologie des projecteurs: le robuste laser l'emporte sur la lampe à xénon (moins chère, mais très énergivore). «On a pas mal tâtonné», reconnaît Cécile Caëls.

À cela s'ajoute la nécessité de décrypter un monde culturel à part. En négociant avec le CNC afin d'obtenir une autorisation d'exploitation et une subvention (l'aide sélective). Quelques ajustements s'imposent, en particulier sur les prix. Les experts du CNC ne voient pas d'un bon œil la grille tarifaire envisagée par la municipalité, qui conservera bien ses deux principaux prix – 5 euros en plein

tarif et 2 euros pour les moins de douze ans – mais abandonnera l'idée de la gratuité pour les moins de six ans.

D'après le CNC, cette option aurait pu faire fuir les distributeurs, qui rechignent déjà parfois à travailler avec les petites salles (voir ci-contre). Beaucoup de défis, mais rien d'insurmontable. En règle générale, il faut plusieurs années pour créer une salle de cinéma. À Ault, cela a demandé moins d'un an et demi. Cerise sur le gâteau, la commune attendait 8 000 entrées par an: le rythme est actuellement de 14 000 entrées par mois. ●

Olivier Descamps

Distribution: l'alliance des petites salles

Un distributeur touche 50% des recettes sur les entrées. Il a donc intérêt à ce qu'un maximum de spectateurs découvrent les blockbusters dans des multiplexes pratiquant des prix élevés. Et donc à repousser l'envoi des copies dans les petits cinémas. D'autant plus que les films sont très tôt disponibles en DVD ou en streaming. «S'associer est le meilleur moyen d'obtenir les copies plus vite», insiste Bruno Lebecque, gérant du Casino, à Albert (Somme). C'est à sa porte qu'Ault a frappé pour organiser la circulation des films avec les communes de Quend et Crécyc-en-Ponthieu. Lorsqu'elles ont le même intérêt pour un film, les quatre salles s'engagent ensemble auprès des distributeurs à ce qu'il soit visible plusieurs semaines. Devenant plus audibles.

Investissement

150 000 €: subventions du CNC (20 000 €), du département (37 000 €), de la région (instruction en cours).

Contact

Cécile Caëls, chargée de la culture, 03.22.60.52.21.

ANNEXE « Planning du mois de Février »

En deux exemplaires, dont un exemplaire à rendre avec votre copie.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
N° de Parking	01	02	03	04	05	06	07
1							
2							
3							
N° de Parking	08	09	10	11	12	13	14
1							
2							
3							
N° de Parking	15	16	17	18	19	20	21
1							
2							
3							
N° de Parking	22	23	24	25	26	27	28
1							
2							
3							

ECRIRE DANS LES CASES EN LETTRES MAJUSCULES

Nom :

[illegible]

Prénom :

[illegible]

Né(e) le :

--	--

/

--	--

/

--	--	--	--

**Numéro
identifiant :**

--	--	--	--	--	--

Concours / Examen : **Voie :**

Spécialité :

Option :

Epreuve :

ANNEXE « Planning du mois de Février »**En deux exemplaires, dont un exemplaire à rendre avec votre copie.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
N° de Parking	01	02	03	04	05	06	07
1							
2							
3							
N° de Parking	08	09	10	11	12	13	14
1							
2							
3							
N° de Parking	15	16	17	18	19	20	21
1							
2							
3							
N° de Parking	22	23	24	25	26	27	28
1							
2							
3							

ECRIRE DANS LES CASES EN LETTRES MAJUSCULES

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

 /

 /

Numéro
identifiant :

Concours / Examen : Voie :

Spécialité :

Option :

Epreuve :

[illegible]

--	--

/

--	--

/

--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

Epreuve :